

AGRICA ÉPARGNE

EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL au 31/12/2018



FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion : AGRICA EPARGNE

Teneur de comptes conservateur de parts : AMUNDI TENUE DE COMPTES

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PWC AUDIT

■ **NOM DU FCPE**

AGRICA EPARGNE EQUILIBRÉ.

■ **NATURE JURIDIQUE**

AGRICA EPARGNE Equilibré est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

■ **CLASSIFICATION AMF**

Le FCPE AGRICA EPARGNE Equilibré ne fait pas référence à une classification. Le FCPE AGRICA EPARGNE Equilibré est un fonds mixte dont l'actif peut être investi dans des supports relevant du marché action, du marché obligataire et du marché monétaire.

■ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Capitalisation dans le fonds.

■ **CREE POUR L'APPLICATION**

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

■ **OBJET DU FONDS**

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), du plan d'épargne groupe (PEG), du plan d'épargne interentreprises (PEI), du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), du plan d'épargne pour la retraite collectifs groupe (PERCOG), du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

■ OBJECTIFS DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de placement de trois à cinq ans minimum, de surperformer son indicateur de référence.

Le FCPE gère de façon dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement, des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

Le FCPE sera investi à hauteur de 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits de taux; y compris OPCVM et FIVG monétaire et monétaire court terme, et à hauteur de 50% en parts ou actions d'OPCVM ou de FIVG investis en produits actions.

Ces ratios s'entendent avec une fourchette de plus ou moins 10%, étant précisé que cette fourchette s'applique par poche.

■ INDICATEUR DE REFERENCE

- 50% MSCI EMU Net (dividendes réinvestis),
- 30% EuroMTS Global,
- 20% EONIA.

■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors de la réunion qui s'est tenue le 7 juin 2018, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de Mme Aurélia MESALES, président en exercice. Dans ces conditions elle préside la présente séance (mandat sur exercice 2017) et est porteur des pouvoirs donnés au Président. Le conseil de surveillance :

- a renouvelé le mandat de Président du Conseil de surveillance de Mme Aurélia MESALES pour l'exercice 2018,
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

L'environnement économique en 2018 et les prévisions 2019

Après l'année 2017 qui, mois après mois, avait été porteuse de bonnes surprises économiques, notamment dans la zone euro et les pays émergents, 2018 n'aura connu, à l'inverse, que des dégradations de perspectives économiques à partir du point haut de début d'année. La mise en place par les Etats-Unis d'importants droits de douane sur l'acier et l'aluminium dès le mois de mars a clairement refroidi l'ambiance optimiste de début d'année. Et la remarquable synchronisation des économies des différentes régions du monde de 2017 n'aura pas fait long feu avec des Etats-Unis qui se seront clairement distingués avec une accélération de leur rythme de croissance en 2018.

La réforme fiscale de Donald Trump, votée fin 2017 par le Sénat et la Chambre des Représentants aura, en effet, permis à la croissance américaine d'accélérer, non loin du niveau des 3% sur l'année, contre 2,2% l'année précédente. En 2019, les effets de la réforme fiscale

devraient peu à peu s'estomper, ceux de la hausse des taux de 2018 et la poursuite du dégonflement du bilan de la Fed avoir des répercussions négatives sur les investissements et le passage de la nouvelle Chambre des Représentants à une majorité démocrate rendre plus difficile la gouvernance du pays. La croissance ne peut, désormais, que ralentir, pouvant, au mieux, rester sur un niveau proche de 2%.

La croissance de la zone euro, quant à elle, avec des perspectives revues à la baisse dès le printemps devrait s'afficher autour d'1,6% en 2018, contre 2,3% l'an passé. Tous les pays, et plus particulièrement l'Allemagne, notamment à partir de la fin de l'été, ont subi des révisions baissières de croissance, notamment marquées dans le secteur automobile, de par le risque de mesures protectionnistes américaines. Les aléas du Brexit pèsent aussi sur ce pays fortement exportateur. Les chiffres de croissance des deux derniers trimestres en Allemagne, juste positifs, n'augurent pas d'une croissance 2019 supérieure à 1%, contre 1,5% en 2018 et 2,5% en 2017. Et, à ce rythme-là, l'économie allemande jouera plus comme un frein que comme une locomotive pour les autres pays de la zone euro. En France, la croissance aura là aussi marqué le pas ; elle devrait s'afficher autour d'1,4% en 2018, et sans doute en-deçà en 2019, même si les mesures budgétaires lâchées en toute fin d'année pour les bas salaires et pensions devraient en atténuer le ralentissement.

L'Italie est, quant à elle, déjà rentrée en récession en affichant, une seconde fois consécutive, une baisse de sa croissance sur le dernier trimestre de l'année. Mais là aussi, les mesures gouvernementales décidées par le nouveau gouvernement, néanmoins quelque peu revues à la baisse par la Commission Européenne, devraient permettre à la croissance de repartir légèrement au cours des prochains trimestres. L'année 2019 ne sera pas l'année de l'Europe surtout si le Brexit s'annonce sous la forme d'un « no deal ». Les résultats des élections européennes en mai prochain seront déterminants quant aux perspectives de moyen terme pour l'Europe.

Les pays émergents, bien secoués par le ralentissement des échanges mondiaux, l'instabilité du prix du pétrole, la hausse des taux américains et du dollar en 2018 devraient connaître un certain apaisement en 2019. La Chine reste, néanmoins, le pays présentant le plus grand risque : la multiplication des plans de soutien à la croissance de ces dernières années a entraîné des bulles immobilières et d'endettement, l'excédent courant se réduit comme peau de chagrin. Le gouvernement chinois redouble d'efforts pour tenir une croissance autour de 6% mais il est difficile d'y croire surtout si les négociations commerciales Chine/États-Unis, toujours en cours en ce début d'année 2019, ne tombent pas sur un compromis correct.

L'année 2019 s'annonce donc comme une poursuite du ralentissement économique avec une croissance mondiale qui pourrait passer de 3,8% à 3,3%. Dans ce climat économique morose, l'inflation non seulement ne sera pas de retour mais pourrait même être en retrait de celle de 2018 ; elle ne devrait donc pas être un sujet pour les banques centrales.

L'environnement financier en 2018 et les prévisions 2019

Après six années consécutives de bonnes performances financières, tant sur les marchés de taux que d'actions, 2018 aura coupé court à toutes ces hausses de marchés auxquelles les investisseurs avaient fini par s'habituer.... Quasiment aucune classe d'actifs n'affiche une performance positive en fin d'année et les baisses sont même très marquées sur les marchés d'actions, notamment européennes.

L'année avait pourtant commencé dans la lancée souvent haussière des mois de janvier, stoppée net en février par une hausse des taux longs due à l'anticipation des hausses des taux courts de la Fed et par un début d'imposition de taxes douanières par Donald Trump dès le mois de mars. S'ensuivirent les élections italiennes du mois de mai avec la nomination d'un gouvernement surprenant qui entraîna la quasi fermeture du marché obligataire italien sur la journée du 29 mai. Un retour du risque de la zone euro avec des taux longs italiens qui montèrent sur cette seule journée de plus de 0,5%. La Fed procéda à une seconde hausse de ses taux au mois de juin faisant monter le dollar. Les actions des pays émergents s'affaiblèrent alors au cours de l'été sans aucun impact sur les marchés d'actions américaines

qui se retrouvèrent à leur plus haut de l'année début octobre après une troisième hausse des taux de la Fed en septembre ! Le rejet du budget italien 2019 par la Commission Européenne relança la hausse des taux italiens en octobre et provoqua une baisse marquée des actions européennes. Après un certain calme revenu en novembre, la tempête reprit en décembre, cette fois, avec un marché américain, qui avait remarquablement tenu jusque-là, qui s'enfonça de près de 8% sur le mois, avec des baisses particulièrement marquées sur les valeurs technologiques.

Le bilan 2018 est lourd, avec des baisses des actions de la zone euro de près de 13%, des actions américaines de 5%, des actions monde de 9%, des actions émergentes de 10%, du pétrole de 25%, de l'or même de 2%. Les performances des marchés obligataires dans leur ensemble sont, elles aussi, négatives de par la hausse des écarts de taux entre les obligations d'Etat et les obligations « crédit ». Même les placements monétaires sont négatifs, de l'ordre de -0,4% ! La seule classe d'actifs à terminer dans le vert est le marché des emprunts d'Etat de la zone euro, encore à 0% fin novembre mais terminant à +0,8% fin décembre. L'effet « flight to quality » du mois de décembre permet, en effet, aux taux de la zone euro de terminer l'année sur leur plus bas, l'OAT 10 ans à 0,71%, le bund allemand à 0,24%, le taux italien à 2,75%, certes pas sur ses plus bas de l'année mais en forte baisse par rapport au 3,7% qui prévalait fin octobre.

Avec une croissance économique mondiale inférieure d'un demi-point à celle de 2018 et une inflation en baisse, les banques centrales ne devraient pas changer leur politique monétaire. La Fed, après ses quatre hausses de taux en 2018, avec des taux courts se situant entre 2,25%/2,5%, devrait marquer une pause. La BCE qui, certes, a arrêté fin décembre son programme d'achat d'obligations, démarré en 2015, devrait poursuivre une politique monétaire accommodante et ne pas monter ses taux en 2019. Mario Draghi laissera à son successeur, en novembre 2019, la lourde tâche d'une éventuelle remontée des taux au-delà. Les taux courts devraient donc encore se situer sur des niveaux négatifs jusqu'en 2020 ! Dans un tel contexte, les taux longs ne devraient pas connaître de grands mouvements, les hausses ou baisses devant rester très contenues. L'OAT 10 ans devrait rester en-deçà des 1%, dans une fourchette de 0,5%/0,8%, avec un spread avec l'Allemagne qui devrait rester autour de 0,4/0,5%. Les élections européennes de mai pourraient faire un peu bouger les spreads entre pays mais pas vraiment le niveau des taux.

Ce bas niveau des taux d'intérêt devrait rester un support important pour une tenue correcte des marchés d'actions qui se retrouvent moins chers que l'an passé. Toutefois, les fortes incertitudes économiques en Chine, l'évolution des négociations commerciales, le Brexit fin mars, les élections européennes de fin mai apporteront certainement beaucoup de volatilité. Les plus bas niveaux des marchés actions de 2018 pourraient être revus sans, toutefois, pouvoir retrouver les niveaux hauts. Bref, une année de gestion où la performance devra être recherchée plus dans l'allocation tactique que dans une gestion « buy and hold », dans un environnement de taux proche de zéro.

Compte rendu d'activité

Dans ce contexte économique et boursier, le fonds qui comportait en début d'année près de 53% d'actions, dont 3% d'actions américaines et 2% d'actions émergentes, a baissé son allocation autour de 50%/51% au cours du premier trimestre tout en surpondérant les actions émergentes autour de 4%, au détriment des actions américaines. Le quota d'actions est resté très stable par la suite, avec une petite diversification sur un fonds or et un fonds de prime de risque au cours du mois de juin. Les souscriptions nouvelles ont été investies sur des fonds actions zone euro déjà présents dans le fonds.

Le portefeuille taux est resté légèrement sous-sensible tout au long de l'année, avec une réduction de cette sous-sensibilité en décembre ; la poche taux de performance absolue a été progressivement montée tout au long de l'année à travers 2 fonds pour se situer à 12% en fin d'année.

Au 31/12/2018, le fonds est investi à 51% d'actions dont 1% en fonds or, 4% en actions émergentes et 2% actions américaines ; le fonds détient aussi 3% de fonds prime de risque, 41% de fonds obligataires et 5% en monétaire.

La performance 2018 du FCPE est de -10,00%, en sous-performance par rapport à son indice de référence de -6,19%, indice composé de 50% indice actions de la zone euro, 30% indice obligataire d'emprunts d'Etat de la zone euro et 20% indice monétaire. La sous-performance s'explique principalement par une majorité de fonds actions qui avaient été performants dans la hausse de 2017 et qui ont massivement contre-performé en 2018, y compris les fonds d'actions émergentes.

Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier

Effet de levier brut = 1,02

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

Politique ISR

Le FCPE AGRICA EPARGNE EQUILIBRÉ n'est pas un fonds ISR. Toutefois, AGRICA EPARGNE mène une politique d'investisseur responsable fondée sur les valeurs et la démarche RSE du Groupe AGRICA.

Le Groupe AGRICA a classé par ordre d'importance les 6 grands domaines analysés par Vigéo pour noter l'engagement RSE des entreprises :

1. Droits humains (respect des droits fondamentaux, de la liberté syndicale, de la négociation collective et de la non-discrimination...)
2. Comportements sur les marchés (sécurité des produits, informations des clients, coopération durable avec les fournisseurs, prévention de la corruption...)
3. Ressources humaines (promotion du dialogue social, de l'employabilité, qualité du système de rémunération...)
4. Environnement (définition de la stratégie environnementale, maîtrise de l'impact de l'énergie, de l'eau et de l'air...)
5. Engagement sociétal (engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation)
6. La gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs, engagement auprès des actionnaires...)

En 2018 AGRICA EPARGNE a poursuivi cette politique.

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2018

Le FCPE AGRICA EPARGNE EQUILIBRÉ appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA EPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année ; le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats: **9 239 682.36 €**

Montant des ventes: **7 592 013.65 €**

Règlement SFTR

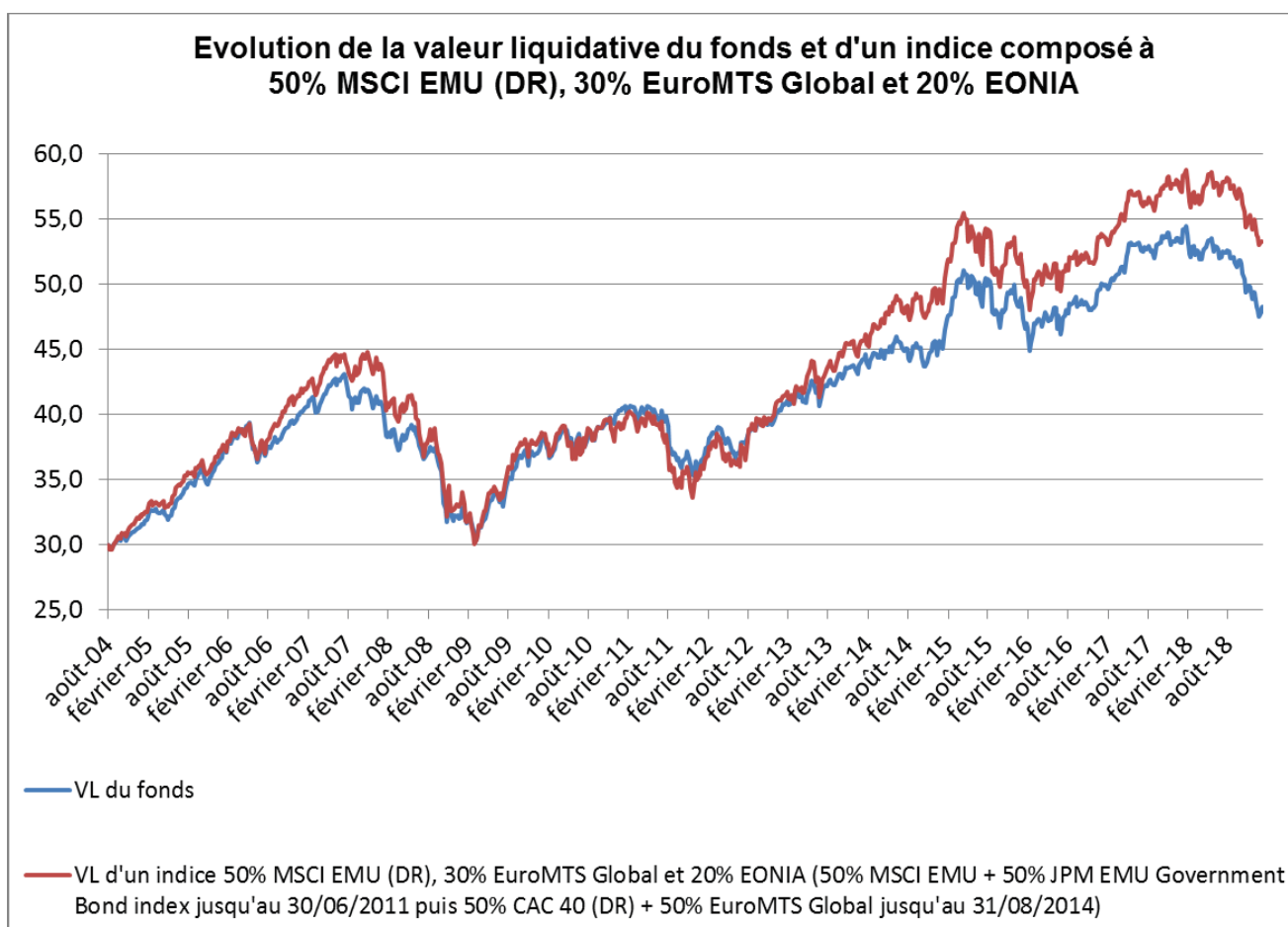
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

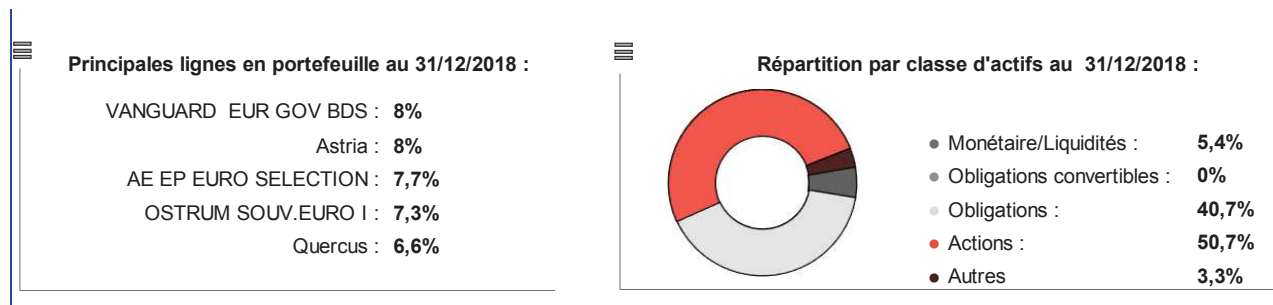
Sur la période sous revue (29 décembre 2017 / 31 décembre 2018), la performance du fonds s'établit à : **- 10.00 %**



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2018, le FCPE AGRICA EPARGNE Equilibré était composé à 50.07% en parts d'OPCVM/FIVG investis en produits actions, 46% en parts d'OPCVM/FIVG investis en produits de taux et à 3.3% en parts d'OPCVM/FIVG investis autres produits (fonds mixtes ou ne faisant référence à aucune classification).



■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Frais de fonctionnement et de gestion	1.10%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0.68%
Ce coût se détermine à partir :	
■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.69%
■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	0.01%
Autres frais facturés à l'OPC	0.00%
Ces autres frais se décomposent en	
■ Commission de surperformance	0.00%
■ Commissions de mouvements	0.00%
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1.78%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	Néant

■ HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'exercice 2018, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 046.66 € TTC.

■ **POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2018**

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA EPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.

Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 11 collaborateurs + 1 CDD	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
Salaires fixes	900	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
Total	900	

* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.
Partie variable : NEANT
Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA EPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE**

■ **COMPTES ANNUELS DU FCPE**



AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**AGRICA EPARGNE EQUILIBRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SAS AGRICA EPARGNE
21, rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

AGRICA EPARGNE EQUILIBRE

COMPTES ANNUELS

31/12/2018

BILAN ACTIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	14 685 165,66	14 446 594,29
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	14 685 165,66	14 446 594,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 685 165,66	14 446 594,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	701,64	9 713,27
Liquidités	701,64	9 713,27
Total de l'actif	14 685 867,30	14 456 307,56

BILAN PASSIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	14 361 270,92	14 208 145,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	214 179,04	363 813,50
Résultat de l'exercice (a, b)	-169 895,97	-155 345,13
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	14 405 553,99	14 416 614,07
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	280 313,31	39 693,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	280 313,31	39 693,49
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	14 685 867,30	14 456 307,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	124,59	80,54
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	124,59	80,54
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-124,59	-80,54
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	161 650,10	142 626,15
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-161 774,69	-142 706,69
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 121,28	-12 638,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-169 895,97	-155 345,13

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2005-05 du 25 janvier 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement. Le taux maximum est fixé à 1,40% de l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,10% TTC.

Les frais se décomposent de la manière suivante :

- Les frais de gestion administratifs : 162 048,40€,

- Les honoraires du contrôleur légal des comptes : 2 046,66€ TTC.

Ces frais sont à la charge du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	14 416 614,07	11 568 731,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 727 845,36	3 077 422,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 164 435,43	-1 071 267,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	208 552,12	340 526,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 951,41	-4 519,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 607 296,03	648 426,95
Différence d'estimation exercice N	-288 372,28	1 318 923,75
Différence d'estimation exercice N-1	-1 318 923,75	-670 496,80
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-161 774,69	-142 706,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	14 405 553,99	14 416 614,07

DETAIL DES COLLECTES

	31/12/2018	29/12/2017
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 727 845,36	3 077 422,71
Versements de la réserve spéciale de participation	32 307,98	72 169,44
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 102 697,96	1 013 573,95
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	584 603,51	553 288,87
Abondements de l'entreprise	724 601,08	712 970,35
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	283 634,83	725 420,10
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 164 435,43	1 071 267,61
Rachats	899 779,15	868 489,88
Transferts à destination d'un autre OPC	264 656,28	202 777,73

*Ces données étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, elles n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701,64	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	701,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2018
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Achats à règlement différé	237 291,35
Frais de gestion	43 021,96
Total des dettes	280 313,31

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	52 432,417	2 727 845,36
Parts rachetées durant l'exercice	-22 547,752	-1 164 435,43
Solde net des souscriptions/rachats	29 884,665	1 563 409,93

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2018
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 095,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 444,96

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 102 895,04
	FR0007372206	AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	1 102 895,04
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-169 895,97	-155 345,13
Total	-169 895,97	-155 345,13

	31/12/2018	29/12/2017
AGRICA EPARGNE EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-169 895,97	-155 345,13
Total	-169 895,97	-155 345,13

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	214 179,04	363 813,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	214 179,04	363 813,50

	31/12/2018	29/12/2017
AGRICA EPARGNE EQUILIBRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	214 179,04	363 813,50
Total	214 179,04	363 813,50

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Actif net en EUR	7 874 587,64	9 864 300,24	11 568 731,94	14 416 614,07	14 405 553,99
Nombre de titres	172 780,811	202 417,126	232 892,906	270 935,407	300 820,072
Valeur liquidative unitaire en EUR	45,575	48,732	49,674	53,210	47,887
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	3,51	2,93	0,80	1,34	0,71
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,48	-0,47	-0,51	-0,57	-0,56

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
ASTRIA FCP	EUR	1 880	1 148 134,80	7,97
TOTAL ALLEMAGNE			1 148 134,80	7,97
FRANCE				
AGRESSOR I	EUR	150	217 269,00	1,51
AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	EUR	6 968	1 102 895,04	7,67
AMUNDI ACTIONS USA ISR PART R	EUR	2 765,086	271 448,49	1,88
AMUNDI OBLIG 5-7 EURO I-C	EUR	42	448 204,68	3,11
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR C	EUR	291	225 097,23	1,56
CARPINUS	EUR	447	804 971,01	5,59
DNCA VALUE EUROPE I FCP	EUR	4 570	784 029,20	5,44
ECHIQUEUR ALTAROCCA HYBRID BONDS I	EUR	490	474 819,80	3,30
ERAAM PREMIA	EUR	300	310 146,00	2,15
GEMEQUITY I 3DEC	EUR	1 852	272 947,76	1,89
HUGAU MONETERME PARTS I	EUR	5,225	631 213,07	4,38
H2O ADAGIO I	EUR	10,9	782 309,68	5,43
LONGCHAMP GALILEO EQ INC-C	EUR	170	162 928,00	1,13
MONETA MULTI CAPS PART C 4D	EUR	2 285	535 398,35	3,72
OSTRUM SOUVERAINS EURO SI - I -	EUR	6,5	1 045 279,69	7,26
PRAIRIAL	EUR	1 805	897 734,80	6,23
QUERCUS FCP	EUR	4 040	945 400,40	6,56
RB ZONE EURO ACTIONS I	EUR	757	857 355,49	5,95
SCHELCHER PRINCE COURT TERME A FCP	EUR	1 681,89	422 810,33	2,94
TOCQUEVILLE GOLD I FCP 4DEC	EUR	1 575	148 995,00	1,03
TOTAL FRANCE			11 341 253,02	78,73
IRLANDE				
VANGUARD EURO GOVT BOND INDEX FUND	EUR	5 170	1 156 488,67	8,03
VANGUARD EUROZONE STK-INV EUR	EUR	1 580	237 531,67	1,65
TOTAL IRLANDE			1 394 020,34	9,68
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	7 950	801 757,50	5,57
TOTAL LUXEMBOURG			801 757,50	5,57
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 685 165,66	101,95
TOTAL Organismes de placement collectif			14 685 165,66	101,95
Dettes			-280 313,31	-1,95

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			701,64	0,00
Actif net			14 405 553,99	100,00

AGRICA EPARGNE EQUILIBRE	EUR	300 820,072	47,887	
--------------------------	-----	-------------	--------	--